

# Les nouvelles migrations

**Depuis ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les migrations internationales se sont mondialisées. Les aspects nouveaux sont à la fois l'implication du Sud comme nouvelle destination migratoire, la régionalisation des migrations et leurs nouvelles formes, dans un contexte de forte inégalité d'accès au droit de migrer.**

Catherine WIHTOL DE WENDEN, directrice de recherche au CNRS (Ceri-Sciences-Po) et enseignante à Sciences-Po

**E**n ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les migrations internationales ont pris un essor sans précédent, comme l'a montré la récente crise de l'accueil des réfugiés en Europe. Mais, à la différence du passé, ce ne sont plus les Européens qui ont émigré. L'Europe est devenue l'une des premières destinations migratoires et la planète entière est en mouvement, notamment au Sud. De nouvelles destinations se sont fait jour, comme les pays du Golfe, le continent africain, certains pays asiatiques, tandis que des pays de départ sont devenus des pays d'accueil et de transit, comme l'Europe du Sud, puis le Mexique, la Turquie et les pays du Maghreb.

Ces migrations internationales se sont mondialisées depuis trente ans, et ont triplé depuis le milieu des années 1970 : 77 millions en 1975, 120 millions en 1999, 150 millions au début des années 2000, 244 millions aujourd'hui. Ce processus va se poursuivre car les facteurs de la mobilité sont structurels et non plus conjoncturels : écarts entre les niveaux de développement humain (qui combinent l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie) le long des grandes lignes de fracture du monde, crises politiques et environnemen-

*Plus les frontières sont ouvertes, plus les migrants circulent et moins ils s'installent définitivement car leur espace de vie s'élargit. A l'inverse, plus les frontières sont fermées, plus les sans-papiers tendent à se sédentariser.*

(1) Catherine Wihtol de Wenden, *Les Nouvelles Migrations. Lieux, hommes, politiques*, Ellipses, 2013. Voir aussi *Migrations : une nouvelle donne*, Editions de la FMSH, 2016.

tales, productrices de réfugiés et de déplacés, baisse du coût des transports, généralisation de la délivrance des passeports y compris dans les pays d'où il était hier difficile de sortir, absence d'espoir dans les pays pauvres et mal gouvernés, rôle des médias, prise de conscience que l'on peut changer le cours de sa vie par la migration internationale, changement climatique.

L'Union européenne reste la première destination migratoire au monde en termes de flux, devant les Etats-Unis (deuxième) – mais derrière ces derniers en termes de population installée –, puis les pays du Golfe (troisième) et la Russie (quatrième). Mais, alors que les flux sud-nord occupent l'essentiel des débats, les flux se dirigeant vers le sud de la planète (124 millions environ : sud-sud et nord-sud) ont dépassé en nombre les flux se dirigeant vers le nord (120 millions environ : sud-nord et nord-nord), même s'ils sont moins souvent comptabilisés. Le total est donc d'environ 244 millions de migrants internationaux, soit 3,5 % de la population mondiale. Il s'y ajoute 740 millions de migrants internes dans leurs propres pays : un milliard d'habitants est donc en situation de migration sur sept. De nouveaux migrants, les femmes

(51 % des migrants internationaux), les déplacés environnementaux (au nombre de 42 millions, dont 17 millions seulement de migrants internationaux), les flux de réfugiés (65 millions), les mineurs isolés, les seniors installés au soleil, les migrations nord-nord liées à la crise économique en Europe expliquent cette redistribution des migrations à travers le monde<sup>(1)</sup>.

## **Mondialisation et régionalisation des flux**

Cette lente mutation s'est effectuée en vingt ans. Certains lieux sont particulièrement investis par les nouveaux flux, comme les îles de la méditerranée (Italie et Grèce), les îles caraïbes, certaines frontières aussi (en Thrace, entre la Grèce et la Turquie) car elles distinguent le monde de la libre circulation de celui des frontières fermées au plus grand nombre. De nouveaux pays émergents, les « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) attirent. Dans le même temps, d'immenses migrations internes ont cours : il y a autant de migrants chinois à l'intérieur de la Chine que de migrants internationaux à l'échelle mondiale, autour de deux cent quarante millions, dont la moitié sont des sans-papiers chez eux à cause



© TOM WOODWARD, LICENCE CC

du système du « *Hu khou* », un passeport intérieur qui lie les droits de la personne au lieu de sa naissance et lui interdit de quitter sans autorisation de sa région natale.

Si les catégories de migrants et de pays sont devenues plus floues en se mondialisant (on parle de « flux mixtes »), la mondialisation des migrations s'accompagne aussi d'une régionalisation des flux migratoires. A l'échelle mondiale, les migrations s'organisent géographiquement autour d'une même région où des complémentarités se construisent entre zones de départ et d'accueil. Celles-ci correspondent à des proximités géographiques, à des liens historiques, linguistiques et culturels, à des réseaux transnationaux construits par les migrants, à la rencontre de facteurs d'appel (« *pull* ») et de départ (« *push* ») de main-d'œuvre. L'espace formel ou informel de circulation ainsi formé est accompagné ou non de facilités institutionnelles de passage. Ainsi, dans une région du monde donnée, il y a plus de migrants venant d'une même région que d'autres régions du monde<sup>(2)</sup>.

Il en va ainsi du continent américain : l'essentiel des flux migratoires vers les Etats-Unis (46 millions de personnes nées à

**Alors que les flux sud-nord occupent l'essentiel des débats, ceux qui se dirigent vers le sud de la planète les ont, en nombre, dépassés.**

(2) Sur la notion de système migratoire, initialement définie par Douglass Massey et al. au début des années 1990, « Theories of International Migration: a review and appraisal », in *Population and Development Review*, 19 (3), 1993, p. 431-466. Voir aussi Catherine Wihtol de Wenden, *La Globalisation humaine*, Puf, 2009 (voir sa recension dans la revue : [www.ldh-france.org/wp-content/uploads/IMG/pdf/H\\_L148\\_Notes\\_de\\_lecture\\_5\\_La\\_Globalisation\\_humaine\\_.pdf](http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/IMG/pdf/H_L148_Notes_de_lecture_5_La_Globalisation_humaine_.pdf)).

(3) Anne de Tinguy, *La Grande Migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*, Plon, 2004.

l'étranger) provient d'Amérique latine et des Caraïbes et, dans les pays d'Amérique du Sud, les pays d'accueil (Argentine, Brésil, Chili, Venezuela) reçoivent surtout des migrants originaires des pays voisins, andins et centre-américains, notamment (Colombie, Bolivie, Pérou, Equateur, Salvador, Honduras). Ce n'était pas le cas dans le passé, où les Européens ont constitué l'essentiel du contingent pour les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine et le Brésil.

### Divers systèmes migratoires

Même scénario pour l'Europe qui, avec quelque quarante-deux millions de migrants (c'est-à-dire nés dans un autre pays que celui où ils vivent), fonctionne en synergie migratoire avec la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique sub-saharienne jusqu'à l'équateur, malgré les politiques de fermeture, de répression et de dissuasion pratiquées depuis trente ans.

De son côté, l'Afrique du Sud absorbe l'essentiel des flux de l'Afrique australe, et un migrant africain sur deux migre en Afrique.

Le monde russe constitue un autre système migratoire, avec environ treize millions d'étrangers : la Russie attire, par ses res-

sources naturelles et ses besoins de main-d'œuvre, les populations des républiques musulmanes devenues indépendantes (Ouzbékistan, Kazakhstan, notamment) ainsi que ses voisins chinois, le long de sa frontière orientale. Le soviétisme, la langue russe et la suppression des visas entre la Communauté des Etats indépendants (CEI) et la Fédération de Russie constituent un réseau migratoire privilégié<sup>(3)</sup>.

L'Asie du Sud-Est, qui détient les plus grandes réserves migratoires du monde avec l'Inde et la Chine, forme un autre système migratoire : des pays riches et/ou vieillissants comme le Japon, la Corée du Sud, mais aussi Taïwan, Singapour attirent une migration chinoise. Les Philippines, où un habitant sur dix vit à l'étranger, constituent une abondante main-d'œuvre dans la région mais aussi au-delà, dans le Golfe, en Europe et aux Etats-Unis. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, hier largement peuplées d'Européens, sont alimentées par une migration venant d'Asie du Sud-Est.

Les pays du Golfe, riches et peu peuplés, attirent de leur côté une migration sud-sud provenant de la rive sud de la Méditerranée (Egypte, Maghreb, corne de l'Afrique), du Pakistan et des Philippines.

Cette régionalisation des flux migratoires se combine avec de nouvelles migrations transversales intercontinentales. Les plus récentes sont les migrations chinoises en Afrique, migrations d'affaires et de main-d'œuvre temporaire qui se fournissent en ressources de la mer et du sous-sol, en échange de la construction d'infrastructures.

### De nouvelles situations migratoires

Les migrations nord-sud forment de leur côté de nouvelles situations migratoires : le « *Britishland* » en France en est un exemple, avec les Britanniques venus s'installer dans sa partie ouest (Normandie, Bretagne, Aquitaine). Ces migrations de retraités plus ou moins aisés sont aussi présentes en Espagne (Allemands, Anglais), au sud du Portugal (Anglais), en Grèce, au Maroc, en Tunisie et au Sénégal (Français). On trouve le même phénomène aux Caraïbes, pour les Américains et les Canadiens. La Bulgarie, depuis son entrée dans l'Union européenne en 2004, cherche aussi à jouer cette carte. Ces migrations sont le prolongement du tourisme international. D'autres migrations intercontinentales, de mineurs non accompagnés ou de jeunes à la recherche d'emploi ou d'asile viennent compléter ce paysage de plus en plus fragmenté, avec une importante prise de risques. Deux grandes catégories de migrants sont appelées à s'étendre ou à se diversifier : les réfugiés et les sans-papiers. Les réfugiés sont définis par la convention de Genève de 1951, écrite dans un contexte de guerre froide. D'abord limitée à l'Europe en 1951, cette catégorie s'est progressivement étendue au reste du monde depuis 1967, et son volume a pris une grande ampleur depuis 1980 : guerres civiles latino-américaines, conflits du Proche-Orient, de l'ex-Yougoslavie, d'Algérie, de

*L'obligation de visas, qui concerne les deux tiers de la population du monde pour le franchissement des frontières, crée l'une des plus grandes inégalités de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle : celle liée au droit de migrer, notamment du sud au nord, où l'accès aux droits n'est assuré que pour les migrations légales.*

l'Afrique des Grands Lacs, en Côte d'Ivoire, dans les régions kurdes, en Iran, en Irak, en Afghanistan, au Sri Lanka, au Darfour, au Myanmar, en Erythrée et en Somalie, et aujourd'hui en Syrie, au Soudan, au Yémen... La plupart de ces conflits se sont soldés par des personnes déplacées dans les régions voisines, protégées par des ONG : ce sont les « déplacés internes » (« *internally displaced persons* »). D'autres ont produit des demandeurs d'asile, à la recherche du statut de réfugié. Les pays d'accueil qui, hier, leur accordaient assez généreusement le statut, se sont montrés dans le même temps beaucoup plus réticents, du fait de la restriction des politiques migratoires et de profils qui avaient beaucoup changé par rapport à la convention de Genève : des demandeurs collectifs et non plus individuels, menacés non par leurs Etats mais par la société civile, fuyant leurs pays pour des raisons plus sociales que politiques (sexe – femmes –, orientation sexuelle, classe sociale, ethnie, religion).

### Déplacés environnementaux et sans-papiers

Les déplacés environnementaux correspondent aussi à des migrations forcées, mais qui n'ont commencé que récemment à devenir une catégorie, liée au réchauffement climatique. Sa prise en compte par le droit d'asile est, pour l'instant, inexistante. Les causes des déplacés environnementaux sont multiples : outre la désertification liée au climat, les catastrophes naturelles (cyclones, tornades, tremblements de terre, éruptions volcaniques), la déforestation, la fonte des glaciers, l'immersion de zones inondables (îles Tuvalu et Maldives, îles Halhigen en Allemagne, Bangladesh), les invasions d'insectes, les coulées de boue peuvent provoquer des mouvements de population. La plupart des foyers de crises environnementales se trouvent au Sud, dans les pays pauvres où



© ALEXANDER WUELLER, LICENCE CC

les Etats sont rarement en mesure d'y faire face. Les experts du climat (le Groupe d'information et d'étude du climat-Giec) prévoient qu'à l'horizon 2050 ils pourraient atteindre entre cinquante et cent cinquante millions de déplacés, voire deux cent millions à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais les travaux du groupe constitué à Genève sur leur cas (appelé initiative Nansen) s'orientent vers des statuts régionaux et non universels. D'autres déplacés sont formés par les apatrides, qui ont perdu leur nationalité ou n'en ont jamais eue par suite de successions d'Etats, de recompositions des frontières ou de reconstructions d'Etats excluant certaines minorités. On les trouve notamment au Bangladesh et au Myanmar, mais aussi dans l'Afrique des Grands Lacs et les Etats baltes. Leur statut est défini par la convention de New York de 1954 mais les Etats cherchent, par le biais de l'accès à la nationalité, à en réduire le nombre. Les sans-papiers forment une catégorie mondiale, quoique dispersée. Parfois, ils forment le contingent des « ni... ni », ni régularisables au regard des critères de régularisation (travail stable,



liens familiaux), ni expulsables car venant de pays en guerre. Beaucoup alimentent le flux des trans-migrants, s'installent provisoirement dans un pays tiers avant de poursuivre leur route ou de retourner chez eux, sans espoir. Privés de droits, ils en ont néanmoins certains, comme l'accès à l'éducation des enfants, les soins médicaux d'urgence. Leur mobilisation dans les pays d'accueil contribue à faire émerger le droit à la mobilité comme droit de l'Homme au XXI<sup>e</sup> siècle, et une réflexion d'ensemble sur la gouvernance mondiale des migrations: une gestion multilatérale associant pays de départ, d'accueil, associations, OIG et ONG, patronat, afin que la migration soit bénéfique pour les pays d'accueil, de départ, et pour les migrants eux-mêmes, et devienne un bien public mondial. Un tel processus est soutenu par les Nations unies sous la forme de forums mondiaux annuels sur la migration et le développement, depuis 2006.

### **Migration d'élites et migrants pendulaires**

La migration d'élites a suscité, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, une attention particulière de la part des Etats d'accueil et des

Etats d'origine. Ces derniers commencent à s'intéresser à leurs émigrés, notamment les plus qualifiés. Les pays d'accueil, conscients des risques de concurrence pour le recrutement des cerveaux du monde entier dans les secteurs de pointe, ouvrent leurs frontières à ces migrations de haut niveau. Les pays qui attirent le plus les élites et les étudiants sont les Etats-Unis, le Canada, l'Europe de l'Ouest. Ceux qui voient partir leurs cerveaux sont l'Europe de l'Est et du Sud et la Russie, au lendemain de la chute du communisme en 1991, mais surtout les pays du Sud (Afrique subsaharienne, Maghreb, Proche et Moyen-Orient, Inde et Chine).

Enfin, les migrants pendulaires achèvent ce panorama des nouvelles situations migratoires. Apparus au cours des années 1990-2000 lors de la chute du mur de Berlin, ils ont formé l'essentiel des migrations est-ouest en Europe. Anticipant leur entrée dans l'Union européenne, ils ont commencé à effectuer diverses formes de circulations migratoires: une installation dans la mobilité comme mode de vie. Leur vie s'effectue «ici» et «là-

***Les migrations internationales se sont mondialisées depuis trente ans, et ont triplé depuis le milieu des années 1970. Ce processus va se poursuivre car les facteurs de mobilité sont de plus en plus structurels.***

bas» dans un entre-deux alimenté par la force des liens migratoires transnationaux. Entre les deux rives de la Méditerranée, ceux qui ont un statut privilégié (double nationalité, visas à entrées multiples, commerçants et hommes d'affaires, intellectuels) constituent des réseaux migratoires d'allers et retours, à cause du régime des visas pour les autres. Plus les frontières sont ouvertes, plus les migrants circulent et moins ils s'installent définitivement car leur espace de vie s'élargit. A l'inverse, plus les frontières sont fermées, plus les sans-papiers tendent à se sédentariser, faute de pouvoir repartir chez eux et craignant de ne plus pouvoir revenir.

### **Migrations, droits et inégalités**

L'obligation de visas, qui concerne les deux tiers de la population du monde pour le franchissement des frontières, crée l'une des plus grandes inégalités de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle: celle liée au droit de migrer, notamment du sud au nord, où l'accès aux droits n'est assuré que pour les migrations légales et l'acquisition de la nationalité possible. Du sud au sud, il est plus facile de circuler car beaucoup de pays du Sud sont dépourvus de politiques migratoires, mais les droits sont souvent restreints. Du nord au sud, l'installation est souvent bien accueillie par les pays d'accueil du Sud, mais l'accès à l'égalité des droits avec les nationaux est rare (naturalisation difficile voire impossible, absence de droits politiques pour les étrangers, accès à la propriété parfois restreint). Du nord au nord, l'égalité des droits est souvent assurée et la circulation aisée. Le tiers seulement de la population de la planète bénéficie du droit de migrer au Nord et au Sud, alors que les deux tiers ne peuvent circuler librement, d'où l'économie florissante du passage irrégulier et le nombre de morts aux frontières. ●